



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Nogent-sur-Seine-ventilation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Nogent sur Seine : Violation des spécifications techniques d'exploitation relatives à la ventilation du bâtiment combustible du réacteur n° 1**

16 avril 2015

France : Nogent sur Seine : Violation des spécifications techniques d'exploitation relatives à la ventilation du bâtiment combustible du réacteur n° 1

Le 16 avril, alors que le réacteur n° 1 de la centrale de Nogent-sur-Seine est en arrêt pour rechargement du combustible et opérations de maintenance, l'exploitant n'a pas respecté pendant 3h26 l'une des conditions d'exploitation de la ventilation du bâtiment combustible.

Ce que dit EDF :

Ecart aux règles d'exploitation lors d'une opération de manutention d'assemblages combustible

07/05/2015

L'unité de production n° 1 de la centrale de Nogent-sur-Seine est en arrêt programmé pour rechargement du combustible et opérations de maintenance, depuis le 4 avril.

Lors des opérations de manutention sur les assemblages combustible, les règles d'exploitation prévoient l'arrêt de la ventilation normale du bâtiment combustible et la mise en service d'une ventilation spécifique permettant de filtrer la radioactivité.

Le 16 avril 2015, les équipes de la centrale mettent en service cette ventilation spécifique avant d'effectuer ces opérations, mais n'arrêtent pas la ventilation normale.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement.

Il a été déclaré, le 21 avril 2015, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 0 de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui compte 7 niveaux, car il

constitue un écart aux règles d'exploitation.

Après échanges avec l'ASN, la direction de la centrale a décidé, le 5 mai 2015, de reclasser l'événement au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45961.html>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation relatives à la ventilation du bâtiment combustible du réacteur n° 1

12/05/2015

Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 16 avril, alors que le réacteur n° 1 de la centrale de Nogent-sur-Seine est en arrêt pour rechargement du combustible et opérations de maintenance, l'exploitant n'a pas respecté pendant 3h26 l'une des conditions d'exploitation de la ventilation du bâtiment combustible.

Des opérations de manutention du combustible sont engagées le 16 avril alors que des actions de maintenance sont en cours sur des tableaux électriques. Les spécifications techniques d'exploitation précisent que dans cette configuration, la ventilation normale du bâtiment combustible doit être arrêtée et une ventilation spécifique mise en service.

La ventilation spécifique du bâtiment combustible a été correctement mise en service. En revanche, la ventilation normale n'a pas été arrêtée.

Cet événement constaté par l'exploitant dans la nuit du 16 au 17 avril 2015 n'a pas eu de conséquence sur les installations, ni sur l'environnement. En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation48>